

COLONISATION, DECOLONISATION ET ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE.

L'AFRIQUE NOIRE.

Dès l'origine, l'histoire s'est trouvée tiraillée entre deux vocations à la fois complémentaires et apparemment contradictoires. Vocation d'objectivité d'abord : restituer la vérité, par-delà la subjectivité des témoignages, comme Thucydide, le premier, s'y essaya consciemment. Vocation formatrice de l'esprit, et — pourquoi ne pas le dire ? — morale : tirer leçon des événements, mettre en lumière les erreurs, afin de ne plus les commettre, mettre en valeur les réussites humaines, pour s'en inspirer.

Vocations complémentaires : car restituer le passé *objectivement* implique, qu'on le veuille ou non, (et mieux vaut en être conscient que l'ignorer) un *jugement de valeur* sur les faits, ne serait-ce que par le choix que l'on opère de ceux que l'on retient comme essentiels. Par-là même, il n'y a point d'histoire désincarnée, et ceux mêmes qui se targuent de ne point juger le font sans s'en rendre compte, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir. Inversement, tirer des « leçons » d'une version de l'histoire falsifiée serait œuvre vaine, à moins qu'il ne s'agisse d'une entreprise délibérée de mystification.

En bref : restituer le passé tel qu'il fut, et le juger, correctement, loin d'être contradictoires, ne sont que les côtés différents d'une même entreprise, se heurtant aux mêmes difficultés, et dont la nature même exclut la perfection, comme toute œuvre humaine. Il y aura toujours des lacunes dans notre information, toujours des risques d'erreur dans nos jugements. L'entreprise est pourtant possible et nécessaire.

L'enseignement de l'histoire en France, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, s'est voulu de formation civique. Il visait à nourrir le *patriotisme* et l'attachement aux *institutions républicaines*. L'intention n'était pas en elle-même irrecevable. Elle était même légitime. Mais les conditions dans lesquelles elle fut remplie contribuèrent à la discréditer.

Il était bien de vouloir, à travers l'histoire, apprendre à l'enfant à aimer son pays, à en apprécier les valeurs nationales. Malheureusement, dans le contexte des impérialismes nationaux, cette exaltation

devait tourner trop souvent à l'*exclusivisme chauvin*, à la tentation d'inciter au mépris et à la haine des autres nations (particulièrement des « ennemis héréditaires » anglais ou allemands) et ceci, inévitablement, au prix de *falsifications* délibérées des faits historiques.

Nos manuels (et ceux d'autres pays voisins) sont encore loin d'avoir éliminé ce genre de défauts : les travaux entrepris par nos sociétés nationales de professeurs d'histoire depuis une vingtaine d'années, pour y remédier par une critique réciproque, en témoignent.

De même, la volonté de faire de l'écolier un citoyen conscient, attaché aux valeurs démocratiques et républicaines, n'était pas mauvaise. Mais l'identification, à ces valeurs, de la 3^e République telle qu'elle était, république oligarchique du grand capital affairiste, si éloignée de l'image que s'en faisaient ses promoteurs d'avant 1870 (... « Quelle était belle sous l'Empire », disait-on avec raison) était lourde de conséquences. La République et la démocratie étaient identifiées avec la République bourgeoise et elle seule : on exaltait 1789 et les Girondins; mais Robespierre, Marat, les journées de juin 1848 et la Commune de 1871 se voyaient marquer d'infamie. Et on exaltait d'un même élan, dans l'« œuvre de la III^e République », les lois assurant l'exercice des libertés démocratiques, l'école laïque, gratuite et obligatoire, et l'œuvre coloniale, civilisatrice et bienfaitante...

La guerre de 1914-1918, l'utilisation faite entre les deux guerres du nationalisme par les fascismes, ont contribué à discréditer une orientation qui n'a pas été supprimée pour autant mais dont on s'est trop souvent borné à élaguer les manifestations trop visiblement choquantes.

Et, comme il arrive souvent, un excès en a engendré un autre. Au nom de la nécessaire objectivité, naguère bafouée, on en est venu à proposer une histoire dépouillée de toute intention formatrice, souvent réduite à un fatras d'abstractions économiques plus ou moins bien dirigées (à bas l'événementiel !), au demeurant parfaitement incompréhensibles pour des enfants de 10 à 15 ans. Il en est résulté que l'histoire a acquis dans certains milieux la réputation d'être une discipline « de mémoire », ennuyeuse et indigeste, encombrant les esprits de connaissances inutiles, toute désignée pour les coupes sombres à effectuer dans les programmes et les horaires surchargés. A vrai dire, c'est, bien au contraire, ce que contient l'histoire de civiquement formateur qui explique certaines hostilités à son égard. Mais les adversaires intéressés de notre discipline savent faire feu de tout bois.

Nos manuels, pour la plupart, en sont restés à des compromis bâtarde entre la routine et la mode. Ils ont en général dépouillé le style cocardier qui, désormais, indigne ou fait rire : mais la forme a été souvent plus touchée que le fond. La volonté d'« impartialité » a conduit à répercuter dans les manuels des réhabilitations contestables, qui ne sont peut-être pas toujours exemptes d'arrière-pensées politiques (celle de Napoléon III par exemple). En certaines matières comme

l'appréciation du fait colonial, rien n'avait changé jusqu'à ces toutes dernières années.

Les chapitres de nos manuels qui en traitaient — en dehors du relevé d'un certain nombre de faits et de dates — reprenaient une série de clichés relevant de la propagande coloniale.

Il était entendu, par exemple, que l'histoire de l'Afrique noire ne commençait qu'avec la colonisation, ce qui précédait relevant de l'obscur barbarie des roitelets sanglants dont les massacres dépeuplaient l'Afrique. Et l'élève, comme le professeur, en était d'autant plus persuadé qu'il n'avait jamais entendu parler — pour l'Afrique occidentale par exemple — des Empires du Ghana et du Mali. Seuls quelques spécialistes (administrateurs du reste, et non historiens universitaires) étaient initiés dans ce domaine, pour tous autres parfaitement inconnu.

Il était entendu que la colonisation avait été bienfaisante : elle avait supprimé l'esclavage; elle avait mis fin aux guerres intestines qui ravageaient l'Afrique et apporté la « paix française » (ou britannique, ou belge...). A l'anarchie et aux désordres sanglants, elle avait substitué la justice dispensée par l'administration coloniale. Elle avait construit ports, routes, chemins de fer; créé des écoles et des hôpitaux. Par là même elle avait, affirmait-on (sans trop de preuves à l'appui) amélioré le niveau de vie des indigènes.

Sans doute les droits et libertés politiques jugés indispensables en Europe n'avaient pas été introduits en Afrique : mais c'était pour le bien des indigènes qui n'étaient pas « mûrs » pour de telles institutions. Il s'agissait de « grands enfants » qu'il fallait progressivement éduquer jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'en bénéficier. C'était du moins la thèse des plus libéraux, qui repoussaient cette éventualité dans un avenir très lointain — plusieurs générations — tandis que d'autres (c'était le cas je crois pour la colonisation belge), reprenant implicitement ou explicitement les thèses racistes, se refusaient à l'envisager, en se fondant sur une prétendue incapacité congénitale de la race noire.

Ce que l'on a appelé la décolonisation — je préfère dire, pour ma part, la crise et l'effondrement du système colonial — a brutalement ébranlé ces dogmes. Mais elle a rarement débouché sur un changement radical d'optique. Les auteurs de manuels (et souvent aussi les historiens) se sont contentés d'apporter le plus fréquemment quelques retouches et compléments à la conception traditionnelle. On admet que la colonisation n'a pas été, tout d'une pièce, bienfaisante et civilisatrice. Il y a eu des ombres au tableau, dues à des erreurs humaines, individuelles. Exceptions qui confirment la règle pour les plus conformistes; deuxième volet d'un tableau où le mal et le bien se font pendant, pour les plus hardis. De toute façon, la polémique sur ce sujet est inutile, la colonisation appartenant désormais à l'histoire; la page étant tournée sur le temps des lampes à huile ou de la marine à voiles, toute insis-

tance est malséante, et signe d'un esprit partisan incompatible avec l'objectivité historique.

Peut-on se satisfaire de ces aménagements ? Pour ma part, je ne le pense pas. L'objectivité historique repose d'abord sur l'examen des faits ; elle ne saurait procéder d'un compromis entre préjugés.

Sans doute admet-on aujourd'hui beaucoup de choses qui étaient autrefois passées sous silence, et dont la mise en lumière vous était imputée à crime. Je me souviens qu'ayant — en 1948 — parlé dans mon cours sur l'A. O. F. au Lycée Van Vollenhoven de Dakar, du rôle des sociétés commerciales, et démontré les mécanismes de ce qui est devenu classique sous le nom d' « économie de traite » (le mot avait tout juste été lancé par le géographe Jean Dresch quelques années plus tôt), je fus l'objet d'une plainte des parents d'élèves (parmi lesquels il y avait, il est vrai, plusieurs directeurs ou agents des dites sociétés), accusé d'avoir « fait de la politique dans mon cours » et tenu des propos « racistes et antifrçais ». Plainte qui fut accueillie par les autorités universitaires et me valut une semonce de M. le Recteur Cappel, alors Directeur général de l'Enseignement en A. O. F., qui me dit en substance que je devais comprendre qu'il y avait des choses qu'on pouvait dire à la rigueur dans un Lycée de Paris ou de Marseille, mais pas à Dakar, surtout devant des Africains (il y en avait deux sur quarante et un élèves de ma classe de première classique).

Nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Mais les préjugés ont-ils pour autant disparu ? Dans le numéro de mai-juin 1967 de l'*Information historique*, notre collègue Bourdon prend à partie certains auteurs de manuels africains d'histoire et reprend avec éloge cette opinion de M. Raymond Marny, citée par le Gouverneur général Delavignette :

« Il serait vain de faire les efforts financiers et autres que l'on fait en faveur des jeunes Etats de ce continent si les livres d'histoire, et plus encore les manuels scolaires, enseignent aux jeunes Africains la haine de l'ex-colonisateur, montant en épingle tout ce qui peut rappeler un passé douloureux et taisant sciemment l'œuvre immense accomplie ».

Et il poursuit : « Pourquoi travestir Samory et autres chasseurs d'esclaves en héros de l'indépendance africaine ? Pourquoi, après avoir dénoncé l'exploitation du Congo par Léopold II, ne pas louer l'œuvre civilisatrice accomplie pendant un demi-siècle par le gouvernement constitutionnel belge ? »⁽¹⁾.

En laissant de côté le caractère très unilatéral de l'appréciation donnée sur le contenu des manuels (ou du manuel) visés, il faut bien reconnaître que cette appréciation ne semble pas déterminée au premier chef par le seul souci de l'objectivité historique, mais par des

(1) Jean BOURDON, *Manuels africains d'histoire*, dans *Information historique*, mai-juin 1967, p. 144.

considérations politiques (reprochées par ailleurs aux auteurs ici critiqués !). Est-ce la bonne méthode ?

Mais il est temps d'abandonner les considérations générales et de juger sur pièces. Il n'est pas question dans le délai qui nous est imparti d'aborder tous les problèmes. Nous nous contenterons d'en examiner quatre qui ont fait l'objet de débat au cours de ces dernières années :

- La découverte européenne de l'Afrique noire et l'entreprise coloniale furent-elles ou non des entreprises déterminées fondamentalement par des motifs économiques (intéressés) ?
- La conquête coloniale : héros coloniaux ou héros africains ?
- Méthodes d'exploitation et d'administration coloniale : peut-on parler d'une « œuvre civilisatrice » ?
- Décolonisation octroyée ou conquête de l'indépendance ?

1) Découvertes géographiques et conquête coloniale.

Le thème du caractère désintéressé, humanitaire, ou animé par la passion scientifique, de l'œuvre de découverte et de conquête, fut souvent avancé, à l'époque même, par les acteurs de l'entreprise coloniale et par ses propagandistes.

Ce thème est aujourd'hui repris par M. Brunschwig au nom de l'objectivité historique, de la lutte contre la « passion politique » et contre le schématisme dans l'explication historique.

Ainsi, il serait faux de voir dans la grande œuvre d'exploration intérieure du continent noir au XIX^e siècle, un phénomène lié à l'avènement du capitalisme industriel en Europe. Les préoccupations scientifiques, désintéressées, auraient été largement dominantes comme en témoigne le peu de soutien accordé par les gouvernements de l'époque aux explorateurs.

Pour y voir clair, il faut d'abord dissiper les malentendus. Que les explorateurs aient été souvent — individuellement — parfaitement désintéressés, animés par des préoccupations scientifiques ou par l'aventure passionnante de la découverte, cela est indéniable. Ils risquaient — et ils ont souvent donné leur vie — dans une entreprise qui ne pouvait leur apporter que la gloire. Mais les déterminations personnelles des individus et les déterminations historiques d'un phénomène d'ensemble (à savoir la découverte de l'intérieur du continent) ne se confondent pas nécessairement.

(1) Nous laissons ici volontairement de côté deux questions qui se rapportent à un passé plus éloigné et qui mériteraient aussi débat : la réévaluation de l'histoire africaine précoloniale, le problème de la traite des Noirs.

Une première observation à faire est que dans l'œuvre d'exploration un rôle prépondérant fut joué par la Grande-Bretagne, par des Anglais ou par des hommes qui s'étaient mis au service de l'Angleterre : ce fut le cas de Heinrich Barth et René Caillé qui, avant d'entreprendre leur voyage en francs-tireurs, cherchèrent à plusieurs reprises à recevoir l'appui britannique, à défaut de celui de leur pays. La Grande-Bretagne était le seul pays à disposer d'une « infrastructure » de soutien aux voyages d'exploration. C'est en 1788 qu'avait été fondée en Angleterre l'« Association for promoting the discovery of the inland parts of Africa » et, à partir de 1805 — en pleine guerre napoléonienne — le gouvernement britannique commença de subventionner les explorations patronnées par l'Association. La date de 1788 n'est pas indifférente. On ne peut considérer comme un simple hasard que le début des grandes explorations coïncide avec la défaite subie par la Grande-Bretagne dans la guerre d'Amérique. La coïncidence avec l'essor des campagnes abolitionnistes (toujours en Angleterre) n'est pas non plus le fait du hasard. Certains, à l'époque, s'en expliquent très clairement. La colonisation américaine, esclavagiste (pour une part), a fait son temps : il faut prévoir d'en relayer les apports par la mise en valeur du marché africain, jusqu'ici limité au « bois d'ébène » et abandonné aux intermédiaires africains du littoral. L'explorateur Golberry écrit en 1802 : « Ce ne sera pas assez d'être parvenu après l'avoir civilisée et instruite (l'Afrique), à en exporter non plus des hommes, mais une masse de denrées précieuses, qui autorisera à exiger beaucoup moins de nos colonies (sous-entendu : d'Amérique); il faudra aussi trouver un tempérament, entre la liberté absolue, et l'esclavage trop sévère de ces ouvriers nécessaires »⁽¹⁾.

Vue prophétique sans doute, en avance d'un siècle sur l'événement, mais qui annonce très exactement ce que sera le système économique et social de la colonisation établi à la fin du XIX^e siècle.

Plus tard, à travers l'œuvre prodigieuse et scientifique du premier chef de Heinrich Barth, on remarque la minutie avec laquelle l'explorateur allemand scrute et évalue la nature et l'importance des marchés : bonne aubaine aujourd'hui pour ceux qui étudient l'économie précoloniale ! Mais en son temps, préoccupation pratique !

L'intérêt attaché par les explorateurs à la reconnaissance des grands systèmes fluviaux, donc des voies de pénétration et de circulation éventuelles à l'intérieur du continent, n'est pas non plus purement géographique. Il s'agit de trouver les moyens d'accéder directement à des marchés, dont les intermédiaires africains du littoral spécialistes de la « troque » se réservaient jusqu'ici le fructueux monopole.

Que l'Angleterre, la première entrée dans la révolution industrielle, jouissant d'une incontestable suprématie commerciale et maritime, ait

(1) GOLBERRY : *Fragments d'un voyage en Afrique fait pendant les années 1785, 1786 et 1787*. Paris, 1802, t. II, p. 363-364.

joué dans ces entreprises un rôle prépondérant, ne peut être l'effet du hasard. C'est là que se trouvaient, le plus fortement concentrés, les esprits et les intérêts pour qui cette entreprise avait un sens, même si l'intérêt et la compréhension étaient loin d'être partagés par tous, même s'il s'agissait encore dans une large mesure d'un pari sur l'avenir.

Et la conquête ? M. Brunschwig⁽¹⁾ met en question l'interprétation de Lénine (dans *l'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*) dont une phrase sert d'épigraphe à son livre. Pour n'avoir pas assez accordé d'importance au « côté non économique de la question », Lénine se serait fourvoyé, en ce qui concerne du moins l'impérialisme français. Ce ne sont pas, dans ce cas particulier, les faits économiques qui expliquent l'impérialisme colonial français ; « c'est dans la poussée de fièvre nationaliste consécutive aux événements de 1870-1871 qu'il faut rechercher la vraie cause de l'expansion »⁽²⁾. On en revient ainsi, comme on le voit, à une interprétation très classique. Preuves à l'appui ? (très classiques également). L'entreprise coloniale ne fut pas « intéressée », économiquement parlant, car (jusqu'en 1914), elle a coûté plus qu'elle n'a rapporté. Elle fut donc fondamentalement nationaliste, politique.

La plupart des faits avancés sont exacts. L'interprétation n'en est pas moins contestable. Si la *vraie cause* de l'expansion fut (indirectement) la défaite de 1871, peut-on en conclure raisonnablement que, si la France avait été victorieuse dans la guerre, il n'y aurait pas eu d'expansion coloniale française ? Peut-on chercher dans un fait *particulier* à la France l'explication d'un phénomène qui n'est pas particulier à la France mais qui concerne dans le même temps la plupart des grandes puissances européennes ? Ou faut-il chercher à cette expansion des « vraies causes » (entendez fondamentales) valables pour toutes ? Ce qui réduit celles particulières à la France (au demeurant très réelles et non négligeables) à la dimension des *causes accessoires* ?

Les hésitations, les incompréhensions, voire l'hostilité à l'égard de la politique coloniale de certains gouvernements, de certaines fractions (parfois prépondérantes) des milieux capitalistes, ne sont pas particulières à la France. Bismarck ne s'est rallié que tardivement à la politique coloniale ; Léopold II a été l'initiateur d'une colonisation belge, *malgré* la Belgique...

La colonisation n'a pas été le résultat prémédité d'un plan des grands capitaux nationaux, pas plus que la révolution française n'a été le résultat d'une entreprise délibérée de la bourgeoisie française... Mais l'apparition du phénomène colonial contemporain, sa nature, ont été déterminées par l'évolution du capitalisme, par les caractères nouveaux qu'il a pris dans le dernier quart du XIX^e siècle. Cette liaison (du moins

(1) H. BRUNSCHWIG, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français*, Paris, A. Colin, 1960.
(2) O. C., p. 185.

au début) n'a été saisie et consciemment exprimée que par quelques pionniers...

Quant au bilan « économique » de la colonisation, il n'a de signification qu'à la lumière de deux considérations fondamentales.

a) Dans toute entreprise « capitaliste », il faut au départ faire des avances et prendre des « risques » (ces fameux « risques » que certains économistes invoquent pour justifier la « rémunération » du capital, le profit). Et il arrive qu'on fasse faillite... Ce ne fut pas le cas de la colonisation française, dont les revenus de 1914 à 1945 justifiaient les « avances » consenties.

b) Le bilan ne peut être significatif que si l'on précise *qui* a payé et *qui* a recueilli les profits... Dans cette entreprise comme dans d'autres c'est avant tout le contribuable (la masse de la population) qui a payé; ce sont certains intérêts privés qui ont recueilli les bénéfices. De ce point de vue, pour ces intérêts privés, la colonisation était une affaire rentable, et elle l'était bien avant 1914 (Paul Louis, dans son opuscule *Le Colonialisme* l'avait montré dès 1905).

2) La conquête coloniale : héros coloniaux et héros africains.

L'historiographie coloniale française — et les manuels — présentaient et présentent encore souvent les acteurs français de la conquête comme de purs héros. Cette présentation hagiographique a d'ailleurs des limites strictement nationales : on admet que beaucoup de conquérants coloniaux usèrent de méthodes cruelles, commirent des atrocités : mais c'étaient les autres, les Anglais, les Allemands, ou le féroce Stanley, opposé au doux Brazza.

Cette version de l'histoire obligeait à camoufler bien des faits. Naturellement, il ne saurait être question de négliger les personnalités, les tempéraments. Il y eut parmi les conquérants coloniaux des hommes honnêtes, désintéressés, qui croyaient collaborer à une grande œuvre, dans la perspective nationale dans l'immédiat, et pour l'avenir, dans l'intérêt bien compris des populations conquises. Je citerai dans le nombre le Général Meynier, le « conquérant du Tchad », dénonçant certains excès et déplorant la destruction des civilisations africaines; ou encore, dans la génération suivante, celle de l'implantation définitive, le gouverneur Maurice Delafosse, initiateur des études africanistes en France. Mais par-delà leurs bonnes intentions, ils agirent au service d'une cause dont l'objectif était l'asservissement de peuples entiers, contre leur gré... Un mot, puisque nous sommes à Bruxelles, du mythe de Brazza. Son dévouement à sa patrie adoptive (il était Italien d'origine), son désintéressement personnel (il s'est ruiné pour faire face à l'accomplissement de ses premières missions, pour lesquelles les gouvernements de l'époque n'avaient pas voulu consentir les crédits suffisants) ne font pas de doute. Il a employé les méthodes « pacifiques »,

par tempérament peut-être, mais aussi parce qu'elles étaient les seules convenables aux régions intéressées et surtout parce qu'il n'avait pas (comme Stanley) les moyens matériels qui lui auraient permis d'en employer d'autres. Lorsque, en 1905, sept ans après avoir été « limogé » pour son incapacité administrative, il revint en justicier enquêter sur les actes de ses successeurs, ceux-ci ne manquèrent pas de lui rappeler qu'il n'était pas exempt de tout reproche et qu'il avait lui-même usé ou laissé user des méthodes qu'on leur imputait à crime. Ainsi Mgr Angovard, le turbulent évêque de Brazzaville, qui lui fait savoir qu'il n'était pas « au Congo depuis 28 ans sans avoir de graves documents entre les mains » et qu'il « saurait bien s'en servir pour se défendre »⁽¹⁾. Son successeur Le Lamothe souligne que la « conquête pacifique » du Congo n'est « bien réellement qu'une légende. On s'y est battu, on y a tué et brûlé comme ailleurs, seulement la consigne était de ne point parler »⁽²⁾. Dans sa thèse au cours de rédaction sur les compagnies concessionnaires au Congo, M^{me} Cognery montre que Brazza contribua plus qu'on ne le pense à l'établissement au Congo du système des grandes compagnies concessionnaires, dont il apparut plus tard comme le censeur imputoyable.

Deux hommes furent rayés de la galerie des héros. Et en même temps de l'histoire. Encore en 1923, quand le général Meunier, témoin des faits, voulut les relater, il se vit imposer par ses supérieurs hiérarchiques de les supprimer de son livre « Les conquérants du Tchad ». Les capitaines Voulet et Chanoine s'étaient pourtant illustrés par la conquête du pays mossi. Si leur histoire s'était arrêtée là, ils auraient eu droit à figurer au tableau d'honneur, bien que les archives révèlent qu'ils commirent dans cette campagne des atrocités analogues à celles qui les perdirent par la suite. En 1898, ils sont désignés grâce à de hautes protections (Chanoine est le fils du Ministre de la guerre en exercice) pour prendre la tête de la colonne qui, du Soudan, doit gagner le Tchad pour y affirmer les droits de la France, et y converger avec la mission Foureau-Lamy, partie d'Algérie, et la colonne Gentol, partie du Congo. Mais les atrocités commises retardent l'avance de la colonne; on envoie à leur suite pour les remplacer le colonel Klobb et le lieutenant Meynier. Furieux de se voir « frustrés » de leur mission, ils n'hésitent pas à faire tirer sur eux, tuant le premier et blessant grièvement le deuxième. Ils décident de poursuivre l'expédition pour leur compte. « Je renie ma famille, mon pays. Je ne suis plus Français, je suis un chef noir... Je ne regrette rien de ce que j'ai fait... En somme mon action... n'est autre chose qu'un coup d'Etat. Si nous étions à Paris, je serais aujourd'hui maître de la France »⁽³⁾. Ainsi parle Voulet, après son crime... qui ne réside pas dans le massacre de milliers d'Africains, dont on ne lui aurait pas tenu rigueur s'il n'avait

(1) Mgr ANGOVARD, *Mémoires*, t. II, p. 153-154.

(2) Lettre du 15 juin 1898 citée par M. BLANCHARD, *Administrateurs d'Afrique Noire, Revue d'histoire des colonies*, 1953, p. 404.

(3) Extrait du rapport Joalland, cité par le Ministre des colonies Decrais (*Annales de la Chambre des Députés, séance du 30 novembre 1900*), p. 582.

abouti à entraver la bonne marche de l'expédition (on envisageait tout au plus contre lui des arrêts de rigueur), mais dans le fait que l'homicide a porté cette fois sur un officier supérieur. Voulet et Chanoine seront peu après tués par leurs tirailleurs, à qui ils ont annoncé qu'ils ne pourraient plus retourner dans leur pays. Version officielle : « crise de folie » due au climat et promptement réparée par la fidélité à la France des tirailleurs ! Mais les contemporains bien informés en jugeaient autrement.

Un administrateur colonial, signant sous un pseudonyme, écrivait dans la *Revue blanche*, après avoir dénoncé les massacres de la conquête du Soudan, le partage de milliers de « captifs » entre tirailleurs et officiers (au nom de la lutte contre l'esclavage !) :

« L'exercice de l'arbitraire le plus absolu, la possibilité d'abus les plus criants, sans qu'intervienne la moindre sanction, les font (les officiers) durs à l'égard de l'indigène, indociles à l'égard de leurs chefs... L'affaire Voulet est absolument typique, en ce qu'elle est l'aboutissement monstrueux, mais normal, de mœurs pareilles »⁽¹⁾.

Le Myre de Vilers, ancien résident de France à Madagascar déclare dans le même débat de 1900 à la Chambre :

« Les gouvernements ne peuvent pas ignorer qu'en confiant des pouvoirs excessifs à des fonctionnaires, en ne leur donnant ni instructions, ni directives, en ne leur imposant aucun contrôle, en leur permettant même de subventionner des journaux métropolitains pour chanter leur gloire en France, ces fonctionnaires, ces agents finissent par perdre la mesure des choses, par se croire appelés aux plus hautes destinées, par tout sacrifier à leur propres intérêts, par n'avoir d'autre guide que leur bon plaisir »⁽²⁾.

Arrêtons ici notre propos. La biographie des « héros » coloniaux est à refaire.

Mais les Africains « décolonisés » n'ont-ils pas tort de réhabiliter les « roitelets sanguinaires » honnis par l'historiographie coloniale ? Chasseurs d'esclaves ? Oui sans doute... Tous les chefs d'Etat africains l'étaient ! Et se conformant aux mœurs du pays, les conquérants coloniaux le furent aussi, partageant les captifs entre leurs soldats, ou bien, pour les plus scrupuleux, les vendant au bénéfice du Trésor, ou les « libérant »... après engagement préalable dans l'armée... Galliéni, lui, avait inventé les « villages de liberté » que les Africains, n'y voyant pas malice, avaient appelé « villages de captifs du commandant » ; on y puisait la main-d'œuvre nécessaire au portage et aux corvées ; il était interdit de s'en évader sous peine de prison et le régime en était si attrayant que certains administrateurs avaient inventé, pour obliger

(1) J. RODES, *Un regard sur le Soudan, la Revue blanche*, novembre 1899.

(2) *o. c.*, p. 581.

les villages à payer l'impôt, de placer quelques-uns de leurs habitants au « village de liberté » jusqu'à résipiscence... En général, la seule menace suffisait !

Ni Samory, ni Béhanzin, n'étaient des modèles d'humanités au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Ils n'étaient pas pour autant des brutes stupides dont l'histoire coloniale a voulu nous donner l'image. Des coloniaux contemporains, leurs adversaires (le général Barathier pour Samory) ont rendu hommage à leurs qualités d'hommes d'Etat et de stratèges, qualités d'autant plus remarquables qu'elles surent pallier dans une certaine mesure l'infériorité écrasante des moyens matériels dont ils disposaient. Il était légitime que les Africains mettent en lumière ce qui était naguère oublié ou nié, et mettent en cause une perspective historique, qui avait pour objet de fonder le préjugé de l'infériorité radicale de la race noire, présentée comme incapable de produire autre chose que des brutes ou des bourreaux. Et aussi que des historiens européens les aident à redresser la perspective. Il était légitime qu'à l'heure de l'indépendance, l'Afrique réhabilite des hommes qui étaient sans doute de leur temps et de leur société (une société esclavagiste) mais qui avaient lutté avec un courage indomptable contre l'asservissement colonial. Précurseurs de l'indépendance nationale, ils le furent en effet dans la mesure où ils refusèrent la domination étrangère, sans qu'ils fussent pour autant porteurs de conceptions nationales au sens moderne du terme, conceptions qui n'avaient pas cours chez eux à cette époque.

Y a-t-il là quelque scandale ? Est-il illégitime de mettre en relief dans l'histoire de France, le rôle de Louis XI ou de Louis XIV dans la formation de la Nation française telle qu'elle est aujourd'hui, sous prétexte que leur moralité n'était pas la nôtre, ou que la conception de la Nation qui est la nôtre aujourd'hui leur était étrangère ? Faut-il reprocher aux Roumains de rendre hommage à leur prince Vlad l'empaleur — dont le surnom est, pourrait-on dire, à lui seul tout un programme —, qui lutta farouchement contre la domination ottomane sans être pour autant un modèle d'humanité ? Devons-nous, comme certains l'ont fait, voir dans Napoléon seulement un ambitieux cynique et un massacreur — ce qu'il fut — et ignorer les capacités exceptionnelles de l'homme d'Etat et du stratège, tenir pour de nulle portée la marque qu'il imprima à l'évolution de l'Europe ? Dans le Mémorial de Saint-Hélène, il reprochait à ses adversaires de l'Europe d'Ancien Régime de n'avoir voulu voir en lui qu'un Robespierre à cheval : il ne voulait pas l'être ; il le fut dans la mesure où il contribua à faire prévaloir en Europe les idées, les institutions nées de la Révolution.

Bien entendu le risque existe, il n'est pas toujours évité, de la déformation nationaliste, qui idéalise les personnages, en fait les porteurs de valeurs qui n'étaient pas de leur temps. On ne saurait l'invoquer pour justifier la perpétuation des errements inverses, issus de préjugés contraires. L'étude historique sérieuse, scientifique, de ces personnages

longtemps mal connus et si longtemps calomniés que furent les chefs africains résistant à la conquête coloniale doit permettre d'éviter une déviation comme l'autre. En ce qui concerne Samory, la thèse monumentale actuellement en cours d'impression de M. Yves Person, fondée tant sur les témoignages oraux que sur l'étude approfondie des diverses archives coloniales, y contribuera sans aucun doute. D'autres contributions viendront sans doute qui permettront peu à peu de substituer l'histoire aux mythes.

3) Les méthodes d'exploitation et d'administration coloniale.

Les diverses historiographies coloniales — et, en tous cas, celle de la France —, jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale, ont présenté comme un dogme le caractère bienfaisant et civilisateur de la colonisation. Aujourd'hui, on n'admet plus guère cette présentation unilatéralement optimiste : la généralisation des mouvements de libération anticoloniaux au cours des vingt dernières années, la profondeur et parfois la violence de ces mouvements, la rendent insoutenable. Il faut bien admettre que quelque chose n'allait pas dans le système colonial, pour qu'il ait pu soulever contre lui des mouvements d'une pareille ampleur.

Mais le plus souvent, on se borne à tempérer l'affirmation traditionnelle. Oui, dit-on, la colonisation a été un facteur de progrès. Elle a amélioré le sort des indigènes. Malheureusement, ses résultats positifs se sont accompagnés d'erreurs, de fautes, parfois de crimes imputables à des individus isolés.

Bien entendu, la colonisation a apporté certains éléments de progrès technique. C'est évident. Encore faut-il souligner que jusqu'à ces dernières années ces progrès se trouvaient limités au milieu urbain. Pour l'immense majorité des paysans, rien n'était changé : ils couchaient sur la même natte, mangeaient le même riz ou le même mil qu'avant la colonisation; ils ne connaissaient ni route, ni chemin de fer, n'avaient ni école ni dispensaire. En 1945, le pourcentage des enfants scolarisés n'atteignait pas 5 % en A. O. F. Le professeur Auguste Chevalier — un des fondateurs de l'agronomie tropicale — parcourant en 1947 les campagnes arachidières du Sénégal qu'il avait découvertes cinquante années plus tôt, s'indignait d'y trouver toujours la même misère, les mêmes haillons, et s'exclamait : « Mais que sont devenus les millions de francs-or réalisés par la vente des cacahuètes ? »⁽¹⁾. Sans doute le récipient de tôle émaillée avait-il remplacé çà et là le « canari » de terre cuite, la lampe à pétrole, la lampe à huile, la cotonnade de Manchester, le tissu local (ce qui n'était pas toujours un progrès). Mais rien d'essentiel n'était changé dans les conditions de vie.

(1) *Revue de botanique appliquée*, N° 295-296, 1947, pp. 173-192.

Il faut constater qu'encore aujourd'hui la plupart des ouvrages effleurent à peine ou même s'abstiennent d'étudier les institutions coloniales dans leurs aspects touchant la condition réelle, matérielle des populations indigènes.

Un premier aspect réside dans la liaison beaucoup plus étroite et avouée que dans nos métropoles entre certains grands groupes d'intérêts financiers et économiques, et l'administration coloniale. Vous connaissez le rôle de ces grands intérêts au Congo Belge, avec la particularité qu'ils avaient d'être directement associés aux organismes politiques et administratifs eux-mêmes (dans les comités spéciaux du Katanga et du Kivu par exemple). En A. E. F., de 1899 à 1929, le territoire fut partagé entre plusieurs dizaines de « sociétés concessionnaires » qui, malgré la réduction progressive de leurs privilèges, conservèrent jusqu'au bout des droits exorbitants. En A. O. F., trois grandes sociétés, assurant les deux tiers du commerce extérieur, dominaient entièrement l'économie en se tenant à la maxime : acheter peu mais bon marché ; vendre peu mais cher. Grâce au concours de l'administration, dont c'était une des tâches principales, les produits du cru leur étaient fournis à des prix très bas, souvent par le moyen de cultures obligatoires ou forcées ; en contrepartie elles fournissaient à la population des marchandises importées à des prix pour le moins doubles de ceux pratiqués dans la métropole, ce que les frais de transport ne pouvaient justifier. Au Tchad, la culture forcée du coton rapportait au paysan, pour une année de travail 20 à 30 francs belges. La société jouissant du monopole d'achat (la CONTOFRAN) faisait, pour un capital de 11 millions en 1936, plus de 6 millions de bénéfices en 1938, plus de 10 en 1943, aucun exercice n'ayant donné moins de 2 millions de bénéfices de 1937 à 1945 (moyenne : 5 à 6 millions).

Aux cultures et fournitures obligatoires à prix imposés, il faut ajouter la charge générale du travail forcé sous les formes les plus diverses : entretien des routes et des ponts, construction et entretien des bâtiments administratifs, recrutements massifs (pour une longue période) pour de grands travaux : routes, chemins de fer ; ou pour l'approvisionnement en main-d'œuvre de plantations européennes. La construction du chemin de fer Congo-Océan (A. E. F.) de 1921-1934 coûta au moins de 10 à 20.000 morts... La mortalité sur les chantiers dépassait 45 % en 1927. Il s'y ajoutait avant 1914 les écrasantes corvées de portage, que les travaux d'entretien des pistes automobilisables relayèrent. A ces corvées s'ajoutaient celles exigées par la chefferie indigène intermédiaire de l'administration, dont l'arbitraire se couvrait du masque de la coutume.

A la fourniture d'hommes pour le travail s'ajoutait la fourniture d'hommes pour la guerre : en Afrique française, depuis la première guerre mondiale, trois ans de service militaire, avec utilisation en priorité sur les fronts de combat, notamment dans les expéditions coloniales : après la guerre de 1914-1918, guerres en Syrie et au Maroc ;

après la seconde guerre mondiale, guerres d'Indochine et d'Algérie. Ce qui limite au moins les effets heureux de la « paix française » si souvent mentionnée comme l'un des traits bénéfiques de la colonisation, pour ne rien dire des effets des expéditions répressives conduites en cas de révolte contre les populations (en A. E. F., la révolte des Bayas, qui se prolongea de 1928 à 1931).

Aux tributs en marchandises et au travail s'ajoute le tribut en argent, l'impôt. En règle générale, il s'agit d'un impôt par tête (quelquefois à l'origine, par case), apparemment peu élevé, mais particulièrement injuste en raison de son taux uniforme (les plus pauvres sont les plus frappés) et surtout très lourds en raison du fait qu'il frappe tous les adultes (à partir de 14 ans) et qu'il s'agit de populations dont le revenu monétaire est extrêmement faible. Il est fréquent que l'impôt absorbe la majorité des revenus monétaires, surtout dans les régions les moins touchées par le commerce.

En définitive, tout en continuant à produire sa subsistance avec le même outillage et les mêmes méthodes quasi préhistoriques de l'époque précoloniale, le Noir doit *en plus* pratiquer des cultures d'exportation (pour livrer les quantités de produits exigées, se procurer l'argent de l'impôt) et fournir à d'autres tâches une partie de son travail.

On comprend que l'imposition de telles obligations ne pouvant être exigée que par la force, était incompatible avec toute forme de démocratie ou même de souveraineté des populations locales. Avec le concours de la chefferie — elle-même soumise à l'arbitraire de l'administrateur blanc — l'administration coloniale exerçait un pouvoir absolu, dans le cadre de lois et règlement édictés par la métropole. Le statut de l'indigénat, non seulement excluait les droits civiques (le droit de vote), les libertés politiques (d'association, de réunion, de presse) mais supprimait la liberté individuelle. L'indigène pouvait en effet subir des sanctions pénales sans jugement, sur simple décision administrative et par conséquent sans recours (sinon auprès de celui-même qui avait édicté la peine); prison et amende dans les possessions françaises; châtiments corporels même au Congo Belge (dans les possessions françaises, la loi les interdisait, mais la pratique ne les ignorait pas).

En définitive, on est bien obligé de se poser la question : quelles étaient les fins du système ? Etaient-elles humanitaires ou bien le progrès technique (d'ailleurs bien limité) n'était-il introduit qu'en fonction des intérêts des sociétés capitalistes européennes tirant profit de la « mise en valeur » des colonies ? Les efforts scolaires, sanitaires, avaient-ils pour fin la promotion de l'homme ou bien la préoccupation de disposer d'une main-d'œuvre en état de remplir les fonctions qui lui étaient imparties ?

En 1921, un colonial éclairé, Maurice Delafosse, écrivait :

« Si nous condescendons à être francs vis-à-vis de nous-mêmes, nous sommes bien forcés d'avouer que ce n'est pas l'altruisme qui nous a conduits en Afrique, du moins en tant que nation...

Tantôt nous voulions assurer des débouchés à notre commerce ou des ressources de matières premières à notre industrie, tantôt nous éprouvions le besoin de protéger la sécurité de nos nationaux ou le besoin de ne pas nous laisser devancer par des rivaux étrangers, tantôt nous étions mus par le désir obscur et inconscient de procurer un peu de gloire ou de grandeur à notre patrie, tantôt nous obéissions simplement aux caprices du hasard ou suivions la trace d'un explorateur, parce que nous croyions ne pas pouvoir faire autrement. En aucun cas je ne découvre, comme mobile de notre expansion coloniale en Afrique, la volonté réelle et raisonnée de contribuer au bonheur des populations que nous sommes allés subjuguier. C'est là une excuse que nous donnons facilement après coup, ce ne fut jamais un dessein... »⁽¹⁾.

Et il conclut par cet avertissement :

« Il est absolument nécessaire que notre intervention soit pour elles (les sociétés africaines - U.S.C.) une cause et un élément de progrès et de bonheur, sans quoi ce serait la condamnation de toute tentative coloniale. C'en serait également la faillite »⁽²⁾.

Le vœu de Maurice Delafosse est resté un vœu pieux, et ce qu'il redoutait est advenu : la condamnation et aussi la faillite.

4) Décolonisation octroyée ou conquête de l'indépendance ?

Il est des cas où il est visible que la décolonisation n'a pas été octroyée, dans un sursaut de lucidité et de générosité de la métropole, mais subie parce qu'inévitable : le cas du Congo Belge vous est assez connu pour que je n'y insiste pas.

Dans certains manuels français (notamment destinés à l'Afrique), une version est parfois présentée faisant de la décolonisation une dessein longuement poursuivi du Général de Gaulle, dès 1944 avec la conférence de Brazzaville, enfin triomphant avec sa seconde accession au pouvoir, en dépit de traverses dues à l'incompréhension de l'opinion. Des appréciations voisines sont parfois données de la politique britannique, faisant de la décolonisation une œuvre réfléchie et délibérément conduite.

Cette présentation, telle quelle, ne peut être retenue comme conforme à la vérité historique.

(1) DELAFOSSE Maurice, *Sur l'orientation de la politique indigène en Afrique Noire*, Afrique française. Renseignements coloniaux, 1921, n° 61, p. 146-147.

(2) *Ibidem*.

La conférence de Brazzaville tenue en 1944 et le discours prononcé par le Général de Gaulle à cette occasion ont eu certes une grande portée historique.

Mais quelle en fut exactement la nature ?

La guerre, alors proche de sa dernière phase, était conduite par les Alliés au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (Charte de l'Atlantique). Une contribution importante avait été demandée aux peuples d'Outre-Mer, en ressources et en hommes, au nom de ces objectifs. Pouvait-on leur en dénier le bénéfice ? L'attitude du gouvernement américain (notamment au Maroc) pouvait faire craindre que la situation de la France (métropole envahie) ne fut mise à profit pour ébranler son Empire. La conférence de Brazzaville avait pour objectif essentiel de couper court à cette tentative. Elle n'envisageait ni indépendance, ni autonomie plus ou moins lointaine des colonies françaises. Tout au contraire, elle les excluait formellement. Dans les recommandations elle inscrivait, en lettres capitales :

« Les fins de l'œuvre de colonisation accomplie par la France dans les colonies ECARTENT TOUTE IDEE D'AUTONOMIE, TOUTE POSSIBILITE D'EVOLUTION HORS DU BLOC FRANÇAIS DE L'EMPIRE : LA CONSTITUTION EVENTUELLE MEME LOINTAINE, DE SELF-GOVERNMENT DANS LES COLONIES EST A ECARTER ». (Les capitales sont dans le texte original).

La conférence se contentait d'envisager *après les hostilités*, la suppression progressive des peines de l'indigénat, et la suppression du travail forcé dans un délai de cinq ans. Ce n'est pas le gouvernement provisoire, mais l'Assemblée Constituante de 1945-1946 qui, sous la pression de l'opinion française et des élus d'Outre-Mer, obtint que ces étapes fussent brûlées.

Mais le Général de Gaulle dans son discours affirmait la nécessité de permettre aux peuples d'Outre-Mer de « s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de *participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires* ».

Tel est le but vers lequel nous avons à nous diriger. Nous ne nous dissimulons pas la longueur des étapes.

Quel que fût le vague de cette déclaration de principes, et les délais qu'elle laissait prévoir, son effet de choc fut indéniable. Par rapport à la politique coloniale traditionnelle, elle constituait un changement décisif. Elle souleva à la fois l'espoir des peuples intéressés et la protestation furieuse des milieux coloniaux traditionnels.

Mais on restait très loin de la « décolonisation ». Dès 1946, dans son discours de Bayeux, le Général de Gaulle écarté du pouvoir, se prononçait pour le maintien de l'autorité de la France dans ses colonies. Son opposition aux deux Constitutions successivement adop-

tées en 1946 se fondait, entre autres motifs, sur leurs dispositions jugées trop libérales en faveur des colonies. Il appuyait la politique de force en Indochine et on sait quelle fut jusqu'en 1961 sa position à propos de l'Algérie. En 1958, la Constitution proclamait l'incompatibilité entre l'appartenance à la Communauté et le droit à l'indépendance. Les changements ultérieurs furent acceptés : ils n'avaient pas été voulus.

En fait, pour la politique française comme pour la politique britannique, on constate que la résistance armée au mouvement d'indépendance ou l'acceptation d'une évolution pacifique furent fonction des circonstances. Répression militaire en Algérie ou au Kenya, où un important colonat européen s'opposait farouchement à l'indépendance; évolution pacifique — avec plus ou moins de bonne volonté — au Ghana ou en Guinée, parce qu'on ne voyait pas sur quelles forces s'appuyer localement pour faire obstacle à l'indépendance ou qu'on ne pouvait à l'excès disperser les moyens d'intervention. L'indépendance de la Guinée, reconnue avec la mauvaise humeur que l'on sait, n'aurait jamais été acceptée dans de telles conditions s'il n'y avait eu la guerre d'Algérie, et l'impossibilité d'envisager l'ouverture en Afrique noire d'un second front.

Il faut reconnaître que partout la décolonisation a été subie par les métropoles, jamais voulue ni vraiment préparée.

Telles étaient les quelques remarques que je voulais apporter sur ces quatre questions. Elles sont bien entendu loin d'en épuiser la matière. L'élaboration d'une histoire scientifique sur ces questions encore si chargées de passions reste dans une très large mesure à poursuivre, sinon à entreprendre. Mais ce qui en est acquis — fût-ce sous forme de questions ouvertes — doit être introduit dans l'enseignement de l'histoire si l'on veut que celui-ci réponde à sa mission de formation civique, qui suppose une connaissance exacte du passé immédiat et des réalités contemporaines d'un Tiers-Monde qui apparaît de plus en plus comme ce qu'il est : l'essentiel du Monde.

Jean SURET-CANALE.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE CONCERNANT L'AFRIQUE NOIRE.

On trouvera une orientation bibliographique raisonnée et commode dans :

MONIOT H., *Bibliographie pratique sur l'histoire de l'Afrique*. Documentation pédagogique africaine, 1963, n° 6, Paris, Institut pédagogique National.

Des résumés à usage pédagogique portant à la fois sur la géographie et l'histoire dans :

SURET-CANALE J. et CABOT J., *Afrique noire occidentale et centrale* (2 fascicules, 91-92).

DRESCH J., DAVIDSON B., etc., *Afrique noire orientale et australe* (2 fascicules, 93-94). Documents EDSW Chambéry (B. P. 24, Chambéry, Savoie).

Les ouvrages de DIVADSON B., *L'Afrique avant les Blancs*, Paris, P.U.F., 1962; *Mère Afrique*, Paris, P.U.F., 1965, sont d'excellents ouvrages de vulgarisation, de lecture aisée et de haute qualité scientifique.

Robert et Marianne CORNEVIN ont donné une *Histoire de l'Afrique des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1964, collection de poche, qui couvre en 420 pages toute l'histoire du continent; excellent répertoire des faits, conception événementielle; interprétation qui demeure assez conformiste. C'est un résumé de la monumentale *Histoire de l'Afrique* de CORNEVIN R., Paris, Payot, 2 tomes parus, 1962 et 1966 - des origines au XVI^e siècle; 1500-1900.

L'Histoire de l'Afrique d'Endre SIK, Budapest, t. 1, 1961. t. II, 1964, se place au contraire dans une perspective anticolonialiste, mais contient d'innombrables erreurs de fait, ses données se fondant sur une bibliographie trop ancienne : il convient donc de ne l'utiliser qu'avec précaution.

L'Afrique noire occidentale et centrale de J. SURET-CANALE, t. 1 : Géographie - Civilisations - Histoire : 3^e édition 1968 et t. II : L'ère coloniale - 1900-1945, Paris, Editions sociales, 1964, ne concerne que les territoires jadis colonisés par la France.

Sur le Congo Belge, voir P. JOYE et R. LEWIN, *Les trusts au Congo*, Bruxelles, Société populaire d'Editions, 1961.

MERLIER M., *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance*, Paris, Maspero, 1962.

CORNEVIN R., *Histoire du Congo-Léo*, Paris, Berger-Levrault, 1963.

Enfin sur l'histoire strictement contemporaine (après 1900) : GANIAGE J., DES-CHAMPS H., GUITARD O., *L'Afrique au XX^e siècle*, (1900-1965), Paris, Sirey, 1966.

Ouvrages de H. BRUNSCHWIG discutés dans le texte : *Mythes et réalités de l'Impérialisme colonial français*, Paris, A. Colin, 1960, et *L'Avènement de l'Afrique noire*, Paris, A. Colin, 1963.